

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ENVIRONNEMENT – DÉCHETS

Lyon, le 17 mars 2016



Nouveau projet de cahier des charges Emballages : AMORCE et le Cercle National du Recyclage soutiennent le Ministère en faveur d'une nouvelle représentation élargie des collectivités !

L'Etat vient de publier le projet de cahier des charges d'agrément des filières de recyclage emballages et graphiques, dont le contenu laisse encore une très grande place à la négociation... mais il n'a toujours pas constitué la nouvelle commission consultative qui doit valider les futurs agréments.

AMORCE et le Cercle National du Recyclage (CNR), qui rassemblent les collectivités en charge de la gestion des déchets, appellent le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et de la Mer à confirmer le plus rapidement possible la nouvelle gouvernance des filières REP, plus équilibrée entre les acteurs et élargie aux principales associations spécialisées et généralistes de collectivités compétentes en matière de déchets. Sans cette nouvelle gouvernance, la légitimité des futurs agréments sera forcément remise en cause.

En plus de vingt ans, **AMORCE et le CNR sont devenus les interlocuteurs incontournables des ministères** et des autres acteurs des filières de responsabilité élargie des producteurs, au regard de leur très forte représentativité (la quasi-totalité des collectivités en charge de la collecte sélective et du recyclage en sont adhérentes), de leurs compétences et de leurs moyens techniques.

Par ailleurs, la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 transfère systématiquement les compétences de collecte et de traitement des déchets des communes vers les intercommunalités et la planification de la gestion des déchets aux régions.

Face à ce constat, et malgré toute sa légitimité historique et institutionnelle, l'AMF ne peut plus représenter à elle seule les collectivités compétentes en matière de déchets dans les commissions consultatives d'agrément des éco-organismes ainsi que dans les comités de concertation avec les filières. **AMORCE et le CNR demandent donc au Ministère de confirmer sa volonté de mettre en œuvre une représentativité des collectivités élargie aux principales associations spécialisées (AMORCE et le CNR) et généralistes (en particulier l'Association des Communautés de France, France Urbaine ou encore l'Association des Régions de France). Ces dernières doivent pouvoir faire entendre et**

valoir leurs propres voix pour défendre au mieux les différents niveaux de collectivités compétents en matière de gestion des déchets (EPCI à fiscalité propre ou syndicats intercommunaux) dans les difficiles négociations qui s'annoncent sur le futur agrément, qui répond à des enjeux multiples : ouverture à la concurrence, extension des consignes de tri à tous les plastiques, élargissement des contributions à la presse, évolution et modernisation des centres de tri....

Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, AMORCE et le CNR insistent également auprès du Ministère sur **l'absolue nécessité que l'ensemble des membres des futures commissions d'agrément acceptent de faire toute la transparence sur leurs éventuelles relations financières ou partenariales avec les éco-organismes afin d'en garantir la parfaite indépendance.**

AMORCE a également invité l'ensemble des associations de collectivités françaises concernées à coordonner leurs efforts et à co-construire leurs positions sur les déchets et l'économie circulaire dans le cadre d'une plateforme nationale des collectivités sur la gestion des déchets. La quasi-totalité des associations ont répondu favorablement à cette initiative. Cette plateforme, qui s'est déjà réunie à deux reprises, a pour vocation d'être **un lieu d'échange entre les associations de collectivités, mais aussi avec les autres acteurs des filières de recyclage** (Ministère, metteurs sur le marché, ONG, associations de consommateurs, fédérations professionnelles, éco-organismes, etc.).

Au regard des nouveaux objectifs en matière de recyclage portés par la Ministre de l'Ecologie de l'Energie et de la Mer, **il est plus que jamais nécessaire que l'Etat mette en place une gouvernance élargie, représentative, indépendante, transparente et équilibrée entre tous les acteurs français de la gestion des déchets,** et plus particulièrement des filières de recyclage des déchets pour permettre une co-construction apaisée et efficace des futures politiques de développement de l'économie circulaire.

Contacts Presse

AMORCE

Julien BARITAUX
18 rue Gabriel Péri, 69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 74 09 77
Mail : amorcer@amorcer.asso.fr
Site : www.amorcer.asso.fr

Cercle National du Recyclage

Bertrand BOHAIN
23 rue Gosselet – 59000 Lille
Tél. : 03 20 85 85 22
Mail : cnr@nordnet.fr
Site : www.cercle-recyclage.asso.fr

À propos d'AMORCE

Rassemblant plus de 830 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations) pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'acteurs locaux d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des décideurs en matière de politiques Energie-Climat des territoires (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de gestion territoriale des déchets (prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets).

À propos du Cercle National du recyclage

Le Cercle National du Recyclage est né en 1995 de l'initiative commune de trois élus impliqués dans la politique nationale de modernisation de la gestion des déchets. Cette association de collectivités

locales, de type 1901, a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets. Ses prises de position sont dictées par la défense de l'intérêt général en favorisant la valorisation matière des déchets et participe à la sauvegarde de l'environnement et à une juste prise en charge des coûts de traitement des déchets.